



Formation professionnelle jour non travaillé

Par **Bipbip54**, le **08/04/2018** à **20:28**

Bonjour' je dois faire une formation professionnelle de 2 jours en province à 400 km. Je suis parisienne. Elle commence à 9h et se termine à 17h30. Ai je le droit de. Partir la veille et revenir le lendemain de la formation. Habituellement je ne travaille pas le mercredi après-midi et la formation est un mercredi toute la journée. Mon employeur doit il me payer les heures où habituellement je ne travaille pas ? Si quelqu'un aurait la gentillesse de me répondre ?

Par **morobar**, le **09/04/2018** à **14:50**

Bjr,

[citation] Ai je le droit de. Partir la veille et revenir le lendemain de la formation. [/citation]

Si c'est aux frais de l'employeur, vous pouvez demander une autorisation pour prise en charge.

Mais le temps de déplacement ne constitue pas du temps de travail effectif.

[citation]. Mon employeur doit il me payer les heures où habituellement je ne travaille pas [/citation]

Oui

Et cela peut même déclencher le calcul d'heures supplémentaires la semaine concernée.